

Samedi 21 janvier à la salle des fêtes de Bondigoux, nous avons pu enfin nous réunir autour de la table pour le repas des Aînés servi par Atout Cook traiteur de Fronthon.

Ce repas concerne les personnes de plus de 65 ans. Une animation musicale a égayé cette journée par Mylène Angels. Cette journée a ravi tous les convives.



Belle après midi, merci à tous les participants.

Au plaisir de se retrouver l'année prochaine pour une parenthèse gourmande et musicale.
La municipalité

Bonjour à vous toutes, vous tous.

Quel plaisir de nous donner la parole, merci le SOUHET !

Nous sommes un restaurant-épicerie situé au 166 rue Principale, à Bondigoux. Midi et soir, à la carte ou en formule, nous proposons une cuisine traditionnelle, faite maison. Le midi notre formule à 16€, entrée, plat, dessert et 1/4 de vin. En complément, notre carte est aussi proposée midi et soir.



Notre restaurant est ouvert de 11h30 à 14h et de 19h30 à 21h du mardi au samedi. Le dimanche: de 11h30 à 14h. Nous sommes fermé le dimanche soir et le lundi.

L'après-midi, au soleil ou sous les parasols, sirotez un cocktail de fruits, une de nos bières, ou un rosé bien frais. Pour l'apéritif nous vous proposons une large gamme de cocktails maison. Et en digestif, une sérieuse sélection de rhums de tous horizons. Nous allons organiser régulièrement des soirées animées. Également nous diffuserons les grands événements sportifs (foot, rugby...).



Côté épicerie, les baguettes sont cuites tous les matins ! Et à 1 euro. Nous vous proposons, aussi, des plats à emporter, entrées, plats et desserts. Également, un point retrait colis est à votre disposition.

L'épicerie est ouverte de 9h à 12h et de 16h30 à 19h30 du mardi au vendredi. Le samedi de 9h30 à 12h et de 16h30 à 19h30. Le dimanche de 9h30 à 12h.

Vous pouvez nous joindre au 09 86 49 45 35. Au plaisir de vous voir, vous revoir



Le comité des fêtes vous soumet les futurs événements :

- ➔ **Loto le 26 Juin** au parc du presbytère en plein air. En cas de mauvaise météo, report au 9 Juillet.
- ➔ **Fêtes de notre village le 19 et 20 Août**, réservation pour le repas du samedi soir le 19 Août à partir du 10 Juillet au 07 67 19 59 66.

Nous avons le plaisir de vous annoncer :

- **Location de tables et chaises**, soit 1 table + 6 chaises pour un tarif de 5 €, du vendredi après-midi au dimanche après-midi. Réserver exclusivement aux habitants de Bondigoux au 07 67 19 59 66.
- **Installation de la cabane à livre** prochainement au parc du presbytère .

Au plaisir de vous rencontrer.

Le comité des fêtes de Bondigoux: aca.bondigoux@gmail.com / Facebook "Comité des fêtes de Bondigoux"



Cours d'arts à la maison Lutz

Nous sommes deux artistes-auteurs vivant à la Maison Lutz, située aux 14 rue de la Croix Blanche à Bondigoux.

À partir du mois d'avril, nous souhaitons ouvrir des temps créatifs aux personnes désireuses de partager des moments artistiques ! Arts Plastiques, Dessin, Pâte à modeler, Films d'animation, etc.



En fonction de la formule choisie : cours, journée entière, atelier sur plusieurs jours ; si vous êtes seul ou en groupe, nous adapterons les tarifs.

N'hésitez pas à nous envoyer un mail à : ateliers@guayabo.co ou à nous appeler aux 07 68 37 30 84 / 06 65 55 90 55. <https://www.facebook.com/guayaboateliers>

Le printemps s'installe ... Les bonnes pratiques à observer...



- **TALLER** les végétaux plantés en bordure de propriété, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public. Il doit être laissé la libre circulation complète pour les piétons qui empruntent les trottoirs et la circulation routière ne doit pas être entravée.

Faute d'exécution par le propriétaire, les opérations pourront être effectuées d'office par la commune et aux frais du propriétaire après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.

- **DÉBROUSSAILLER** avant le 30 juin les parcelles incultes encombrées de broussailles situées dans un rayon de 50 m à proximité d'habitations.

A défaut d'exécution, un arrêté individuel motivé sera pris afin d'enjoindre le propriétaire à effectuer les travaux dès lors que l'état de son terrain est susceptible de porter atteinte à la sécurité et salubrité publique.

- **ÉLAGUER** les végétaux plantés en bordure de propriété, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public. Il doit être laissé la libre circulation complète pour les piétons qui empruntent les trottoirs et la circulation routière ne doit pas être entravée.

Faute d'exécution par le propriétaire, les opérations pourront être effectuées d'office par la commune et aux frais du propriétaire après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.

- **INTERDICTION DE BRULER** les déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie de Villemur. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel ou d'une collecte mise en place par la communauté de communes (service payant).

- **NUISANCES SONORES** Les travaux bruyants de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse...) ne peuvent être effectués qu'aux jours et horaires suivants : (arrêté préfectoral n° 083 du 23 juillet 1996)

jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

A SAVOIR: Les aboiements de chien peuvent constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent la nuit comme le jour. Les propriétaires de chiens « aboyeurs » sont passibles de sanctions.

Fermeture du réseau cuivre - Département Haute-Garonne - Lot n°2 - Bondigoux

orange™

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire.

Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance de 20230, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes telles que la fibre optique, les réseaux Très Haut Débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroulera par lots annuels de communes. Dans ce contexte, **la commune de bondigoux a été sélectionnée pour être intégrée au lot n°2 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique est prévue en novembre 2025.**

Lot n°2 de fermeture du réseau cuivre: les dates clés

NOVEMBRE 2024: Fermeture commerciale

- A cette date, plus aucune offre sur support cuivre n'est commercialisable.
- Plus aucun client ne peut commander un service cuivre.

NOVEMBRE 2025: fermeture technique

- A cette date, les services sur réseau cuivre sont arrêtés.
- Plus aucun client n'utilise un service sur le réseau cuivre

Assurance Santé pour votre Commune

Bondigounais, votre mairie vous ouvre la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié en Complémentaire Santé et gagner en pouvoir d'achat à travers l'offre d'AXA « Assurance santé pour votre commune ».

Quels sont les avantages de ce tarif négocié ?

- Une réduction à vie de 25% pour les seniors à partir de 60 ans
- Une réduction à vie de 25% pour les travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteur, professions libérales...
- Une réduction à vie de 15% pour les salariés.

L'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge et vous permet d'avoir une complémentaire santé couvrant les besoins de chacun. Le seul et unique critère est d'être domicilié ou de travailler sur la commune.

Permanence et prise d'informations:

13 avril 2023 9h30 à 12h00 Salle des fêtes de Bondigoux

Contact pour votre prise de rendez-vous : vos interlocutrices locales

Florence Davailles au 06.80.87.67.44 et Audrey Bigle au 06.66.71.82.11

Collecte de bouchons plastiques et lièges la mairie .



Merci Beaucoup

La Mairie de Bondigoux remercie les enfants du SIGEP pour ce magnifique cadeau qui a trouvé sa place dans le bureau du secrétariat.

Félicitations aux petites mains pour ce travail et aux animateurs/animateuses du CLAE.

ETAT CIVIL NAISSANCE

Abygail ABÉLEA PINTA
Née le 22 février 2023



*Bienvenue à Abygail
Félicitations aux heureux parents*

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE DE BONDIGOUX - Rentrée scolaire septembre 2023

Pour la petite section, votre enfant doit être né en 2020.

Les enfants nés en 2019, seront inscrits en Moyenne Section.

Les enfants nés en 2018, seront inscrits en Grande Section.

Vous devez résider dans une des 3 communes : Bondigoux, Layrac, Mirepoix .

Pour l'inscrire :

– **Contactez le SIGEP (05.34.27.38.74) pour la délivrance d'une attestation de domicile sur présentation d'un justificatif.**

– **Prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école, Mme Sarramonne Odile, au 05.61.09.05.10 à compter du 8 mars ou par @ : ce.0310337y@ac-toulouse.fr**

Petites annonces

BARIS.T
Maçonnerie générale
Rénovation
Démolition
Gros oeuvre

Baris TASDEMIR
Tel: 0760370622
Mail: contact@barist.fr

188 route de Mirepoix
31340 BONDIGOUX

Recherche calendrier carton grand modèle (peu importe l'année)



Vous pouvez les déposer au secrétariat de la mairie.
Merci

Bonjour, je suis Elie, artiste-auteure audiovisuelle installée à Bondigoux depuis quelques années. En ce moment, je suis à la recherche d'un four céramique pour cuire mes pièces contre aide/service/rémunération. Je suis joignable au numéro 0665559055 ou par courriel à l'adresse cruciani@guayabo.co Merci d'avance.



Bienvenue aux nouveaux habitants

La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie.

L'occasion de vous rencontrer, de vous informer et de mettre à jour notre fichier population...



MAIRIE DE BONDIGOUX : 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16

E.mail: secretariat@bondigoux.fr - Site : www.bondigoux.fr

Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 - 12h

En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64

Le Souhet